

Image not found or type unknown



Conditions générales de vente

Par **FREMY**, le **25/03/2010** à **10:21**

Bonjour,

Concernant les intérêts de retard de paiement : il y a t il une limite concernant le taux d'intérêt ?

Est ce que je peux mettre dans mes conditions générales de vente : Pour retard de paiement , taux applicable est de 50 fois le taux d'intérêt légale en vigueur. 50€ de frais de dossier seront facturés en sus plus tous les frais annexes (lettre recommandé, frais huissier, frais d'injonction de payé, etc...)

Cordialement